



D_2023_45
AEAU

DÉCISION du Président Créances d'eau impayées

Le Président de atlantic'eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1 et L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS_2020_30 en date du 25 septembre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu l'arrêté AR_2020_20 d'atlantic'eau en date du 4 novembre 2020 définissant la délégation de fonction et de signature à Monsieur Raymond Charbonnier, 3ème Vice-Président, en charge des relations avec les usagers du service,

Considérant que le service de gestion comptable de St-Herblain dispose d'un solde excédentaire en faveur des abonnés suivants et qu'il convient donc d'émettre les titres rapidement :

- Abonné référencé 06 717 003 400162 02 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire du Pays-de-la-Mée, transmis par le délégataire Véolia à atlantic'eau le 30 mai 2022,
- Abonné référencé 06 715 001 010320 02 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire du Pays-de-la-Mée, transmis par le délégataire Véolia à atlantic'eau le 26 octobre 2022,
- Abonné référencé 4218063046 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire de Grandlieu, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 17 novembre 2022,
- Abonnés référencés 0040852398 et 0040412296 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire du Pays-de-Retz, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 17 novembre 2022,
- Abonnée référencée 4228012463 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire de la région de Nort-sur-Erdre, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 18 novembre 2022,
- Abonnés référencés 0041192660, 0041217930, 0041249142 et 0041234537 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire de Pontchâteau-St-Gildas-des-Bois - Guémené-Penfao, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 14 février 2023,

Considérant que le service de gestion comptable de St-Herblain, par mail en date du 28 février 2023, demande s'il reste des créances à émettre au nom de l'abonné référencé 0040635785 car ce dernier est en train de déposer un dossier de surendettement,

Considérant que l'abonné référencé 0040635785 est compris dans le tableau récapitulatif des abonnés résiliés en situation d'impayé sur le territoire de Grandlieu, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 17 novembre 2022,

Après examen des différentes situations des abonnés n'ayant pas honoré leurs factures d'eau auprès de la société gérante,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'émettre 11 titres de recette pour les dossiers suivants dont le recouvrement est confié au Trésor Public pour un montant total de 1 421.17 € TTC dont :

- Part distribution de l'eau des factures : 838.17 €
- Pénalités pour frais de relance : 583.00 €

Référence	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pénalités	Total
SION-LES-MINES					
06 717 003 400162 02	23,73	1,31	25,04	53,00	78,04
CHATEAUBRIANT					
06 715 001 010320 02	26,03	1,43	27,46	53,00	80,46
LA LIMOUZINIERE					
4218063046	312,76	17,20	329,96	53,00	382,96
PORT-ST-PERE					
0040852398	71,46	3,93	75,39	53,00	128,39
STE-PAZANNE					
0040412296	50,82	2,79	53,61	0,00	53,61
HERIC					
4228012463	54,69	3,01	57,70	53,00	110,70
CONQUEREUIL					
0041192660	37,14	2,04	39,18	106,00	145,18
GUEMENE-PENFAO					
0041217930	48,24	2,65	50,89	53,00	103,89
PONTCHATEAU					
0041249142	25,01	1,38	26,39	53,00	79,39
SEVERAC					
0041234537	61,14	3,36	64,50	53,00	117,50
LA PLANCHE					
0040635785	83,46	4,59	88,05	53,00	141,05

ARTICLE 2 : De ne pas procéder au recouvrement de la pénalité pour frais de relance, pour le dossier suivant, au motif que :

- le courrier de relance adressé par SAUR en Recommandé avec Accusé de Réception, est revenu par la Poste avec la mention « Destinataire Inconnu à l'Adresse »,
- cet abonné n'a pas eu l'information sur l'application de la pénalité pour frais de relance de 53 €,

Référence	Pénalité
STE-PAZANNE	
0040412296	53,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

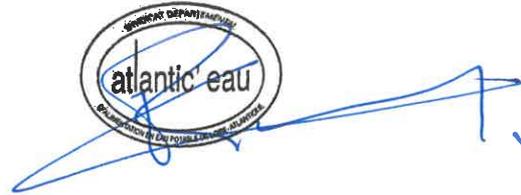
ID : 044-254401094-20230315-D_2023_45-AU

S²LO
2023

Fait à Nantes, le

15 MARS 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge des relations
avec les usagers du service,
Raymond CHARBONNIER



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 20/03/2023
 - de sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 20/03/2023
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication